

Bureau du 30 janvier 2006

Décision n° B-2006-3938

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 11, rue Saint Maximin, à l'angle du 11, rue des Tuiliers et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 9 et 11, rue des Tuiliers**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation du projet d'élargissement de la rue Saint Maximin à Lyon 3°, la Communauté urbaine doit acquérir une parcelle de terrain située 11, rue Saint Maximin, à l'angle du 11, rue des Tuiliers à Lyon 3° et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 9 et 11, rue des Tuiliers.

Le terrain devant être cédé à la Communauté urbaine correspond à une emprise au sol de 280 mètres carrés environ et dépend actuellement de la parcelle cadastrée sous le numéro 93 de la section BD pour une contenance totale de 2 210 mètres carrés.

A cet effet, un document d'arpentage est en cours d'élaboration pour permettre d'attribuer à la parcelle concernée un numéro cadastral propre et une superficie exacte.

Aux termes du compromis soumis au Bureau, l'acquisition par la Communauté urbaine du terrain en cause, libre d'occupation ou de location, interviendrait à titre gratuit, consécutivement à l'octroi d'un permis de construire délivré sous le numéro 69383-89-0820 le 25 juin 1990 à la SCI des Tuiliers.

Par ailleurs, il convient de préciser que, pour permettre de calculer le salaire du conservateur des hypothèques qui interviendra à la publication de l'acte authentique portant achat par la collectivité du terrain considéré, la valeur de ce dernier peut être estimée à 200 € le mètre carré ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'achat, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 11, rue Saint Maximin, à l'angle du 11, rue des Tuiliers à Lyon 3° et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 9 et 11, rue des Tuiliers.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit compromis, l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et destinés à permettre sa régularisation.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : exercice 2006 - compte 132 800 - fonction 822.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 1 550 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,